

► Contribuons à la restauration de ce patrimoine

◆◆ LE PROJET

La commune entreprend aujourd'hui la restauration du chemin de croix et des enduits des bas-côtés de la nef sur lesquels il est accroché. Ce chemin de croix a été installé le 15 décembre 1867, une semaine après la bénédiction de l'église. Il est aujourd'hui très endommagé et certaines stations risquent de tomber. La station n°12 n'existe plus et la station n°14 a été décrochée.

Le chemin de croix sera restauré sur place dans l'église par un sculpteur restaurateur local. Nous ouvrons donc une souscription publique en partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Ainsi, chaque habitant ou ami de Crux-la-Ville, particulier ou entreprise, peut devenir acteur de la restauration des bas-côtés de l'église comportant les 14 stations du chemin de croix.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'église Saint-Nazaire-et-Saint-Celse de Crux-la-Ville, aux dimensions imposantes, a été bâtie entre 1865 et 1867, sur l'emplacement d'une église des XIIe et XVIe siècles.

Edifiée dans le style néo-roman par l'entreprise Boileau d'Auxois, qui avait réalisé les églises de Châtillon et Saint-Maurice, ainsi que le couvent de Saint-Saulge, elle eut

pour architectes les célèbres Pierre Paillard et Charles Lutz. L'édifice fut consacré le 10 octobre 1868.

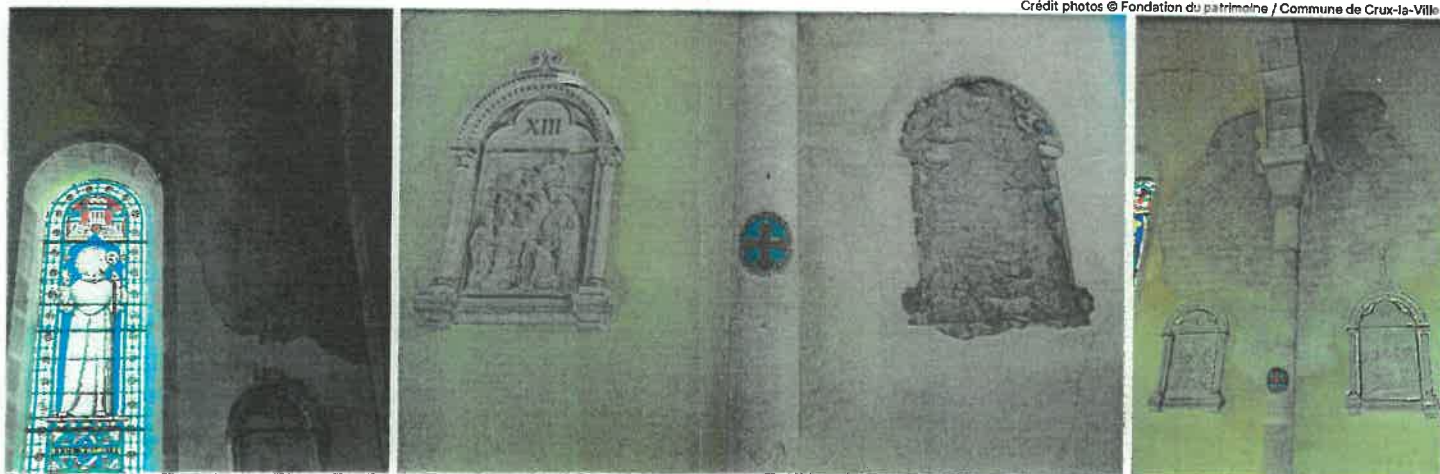
◆◆ LA MOBILISATION

Depuis 2013, la commune, soucieuse de la conservation de son patrimoine, a entrepris des travaux considérables de restauration de l'église. Le traitement de l'humidité et des infiltrations, la reprise des enduits de l'abside, des absidioles (de la Vierge et de Saint Joseph) et du transept nord, la restauration de l'ensemble des vitraux et du Mémorial de la guerre 1914-1918 ont déjà été effectués.

Grâce à la Fondation du Patrimoine, les donateurs pourront bénéficier d'avantages fiscaux incitatifs et la Fondation pourra apporter un financement complémentaire en fonction du montant de la collecte. Sachons préserver ce que nos prédécesseurs nous ont légué pour le transmettre à notre tour et valoriser notre église.

Montant des travaux	22 300 €
Objectif de collecte	5 000 €
Début des travaux	Automne 2021

Crédit photos © Fondation du patrimoine / Commune de Crux-la-Ville



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église de Crux-la-Ville

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/12993
ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'église de Crux-la-Ville

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre